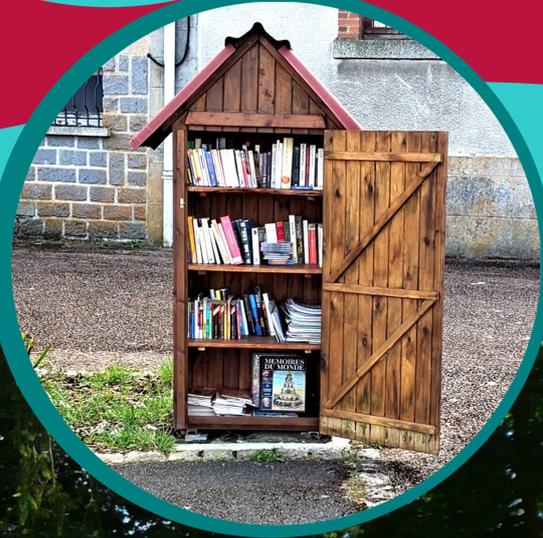




Saint-Maurice-la-Souterraine

Bulletin municipal 2024





Mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine

1, place de la mairie
23300 Saint-Maurice-la-Souterraine
Tél : 05 55 63 05 47
email : communestmaurice@orange.fr

Site internet :

www.saint-maurice-la-souterraine.com

Page facebook : [https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/Mairie-de-Saint-Maurice-la-Souterraine-104108427987850/)

[Mairie-de-Saint-Maurice-la-Souterraine-104108427987850/](https://www.facebook.com/Mairie-de-Saint-Maurice-la-Souterraine-104108427987850/)

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h - 17h

Numéros utiles

- **ECOLE**.....05 55 63 10 35
- **GARDERIE**.....05 55 63 10 35
- **BIBLIOTHEQUE**.....05 55 63 10 35
Ouvverte le mercredi et le samedi de 9h30 à 11h30
- **LA POSTE**.....05 55 63 05 50
Ouvverte du lundi au vendredi de 8h45 à 11h30
Levée de la boîte à 9h
- **TRESORERIE**.....05 55 63 05 67
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES**... 05 55 63 91 11
- **EBL- service eau**.....Bureau : 05 55 52 71 29
En cas d'urgence le soir ou le week-end
06 03 48 95 46
- **EVOLIS 23 - service déchets**.....05 55 89 86 06

LES ELUS

Maire



Evelyne
AUGROS

Adjoints au maire



Cécile
MAURICI



Stéphane
VOISIN

Conseillers municipaux délégués



Benoît
BOUDET



Christelle
GRELLIER

Conseillers municipaux de la majorité



Virginie
AUCLAIR



Fabrice
AUVERLOT



Séverine
CAILLAUD



Philippe
GENTY



Olivier
MAJOU

Conseillers municipaux d'opposition



Gabriel
MOURIOUX



Gérard
RENAUD



Marilyne
BEISSAT



Stéphanie
BOUCHAUD



Jean-Philippe
LUCAT

LE MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

« Les communes... heureusement ! »

C'était le thème du dernier congrès de l'Association des Maires de France, auquel j'ai assisté et qui a rassemblé plus de 5000 maires de toutes régions et de tous bords en novembre à Paris : l'occasion de rappeler le rôle essentiel des communes, qui constituent un repère pour les Français en ces temps difficiles.

En effet, les crises qui se succèdent depuis 5 ans, crise sanitaire, crise économique, crise énergétique, crise politique et géopolitique, créent une inquiétude, légitime, chez nos concitoyens et des difficultés dans nos communes. Ceci explique sans doute le nombre record de démissions d'élus au cours de cette mandature : statistiquement, 40 maires démissionnent en France chaque mois... Mais heureusement les communes et leur intercommunalité sont là pour répondre aux préoccupations quotidiennes des habitants, entretenir les écoles, les routes, les équipements sportifs et culturels, les cimetières, etc.

C'est le cas de notre commune, qui depuis 5 ans a investi dans plusieurs projets d'envergure, bien au-delà des engagements initiaux : aménagement du nouveau lotissement, construction d'une station de neutralisation de l'eau, création d'un citystade et d'une aire de jeux pour enfants, réhabilitation d'un local communal pour y installer un commerce, réaménagement du groupe scolaire, qui a permis l'accueil des enfants dans les meilleures conditions dans la nouvelle classe à la rentrée...

Nous avons également procédé à de nombreux travaux d'entretien, de mise aux normes, de modernisation et de renouvellement de matériel (cimetière-columbarium, monument aux morts, bar et cuisine de la salle des fêtes, stade, sécurité routière-carrefour, canalisation d'eaux usées, voirie...)

Ces investissements ont été financés sans augmentation des taux d'imposition communaux et sans nouvel emprunt. Et je tiens de nouveau à rassurer nos concitoyens : **les finances sont saines**, ce que confirme chaque année notre conseillère de la Direction générale des finances publiques lors de la préparation du budget. Simplement, au lieu de systématiquement faire appel à l'emprunt, comme cela se faisait par le passé, nous avons sollicité tous les dispositifs d'aides aux collectivités (Etat, Région, Département, Communauté de communes, Agence de l'eau, Agence nationale du sport, ADEME...) pour aller chercher 1,2 million de subventions, soit 1000 € par habitant, ce qui ne s'était jamais produit (chacun pourra comparer avec sa contribution aux impôts locaux).

De nouveaux dossiers ont été déposés pour continuer notre action en 2025, avec des projets importants :

- réfection du pan arrière de la toiture de l'école, qui présente des infiltrations et qui nécessite des travaux de charpente déjà préconisés il y a 20 ans pour éviter l'aggravation des fissures ;
- mise en œuvre d'une vidéoprotection selon les préconisations du référent sûreté de la gendarmerie, en commençant par la sécurisation de l'école, qui constitue une priorité absolue ;
- aménagement du local communal de la Grand'Rue pour l'ouverture d'un restaurant de type « ouvrier » dès le mois de septembre, avec dépôt de pain et des plats à emporter ;
- poursuite des travaux d'enfouissement et de modernisation de l'éclairage public au bourg, avec une réflexion sur l'aménagement du bourg.

Autre enjeu d'importance pour la commune cette année : nous devons assurer la transition vers un nouveau mode de gestion de l'eau, notre prestataire historique, EBL, ayant annoncé qu'il arrêterait son activité en fin d'année.

Enfin, dans le contexte difficile que nous connaissons, l'équipe municipale s'emploie à faciliter la vie de nos concitoyens, en apportant des mesures sociales, comme la cantine à 1€ pour les familles les plus modestes, des facilités de paiement avec la mensualisation des factures d'eau, des services, comme l'enlèvement des encombrants. Je tiens par ailleurs à remercier le personnel communal pour son investissement au service de la population.

Vous trouverez dans les pages qui suivent un résumé de l'action municipale et intercommunale, et bien sûr de nos associations, dont on ne rappellera jamais assez le rôle vital dans le lien social. Ce bulletin comporte également une séquence dédiée à la commémoration du 80ème anniversaire de la Libération, qui a eu lieu le 12 juin dernier au Chaussat : l'actualité nous rappelle combien le devoir de mémoire est indispensable pour transmettre nos valeurs de liberté aux générations futures.

Restant à votre écoute, je vous souhaite une bonne lecture.

Evelyne AUGROS

TRAVAUX REALISES A L'ECOLE

Réaménagement du groupe scolaire

Le bâtiment préfabriqué, qui date d'une cinquantaine d'années, n'était plus adapté pour accueillir une classe dans des conditions décentes. Des travaux ont été lancés en 2023 pour reloger la classe qui séjournait dans le préau existant et reconstruire des préaux, sous la maîtrise d'œuvre de Mme Marie-Hélène Viravaud, architecte. Ce chantier a aussi été l'occasion de remplacer la chaudière à fioul.

Nouvelle salle de classe



Les travaux se sont poursuivis au premier semestre 2024.

La classe de CE2/CM1 a emménagé dans la nouvelle salle à la rentrée, dans d'excellentes conditions.

L'aménagement a été complété par l'achat de mobilier (bureau, tables pour les enfants, étagères de rangement).

Nouveaux sanitaires



De nouveaux sanitaires ont été aménagés à proximité de la nouvelle classe.

Nouveaux préaux



Deux préaux ont été construits à chaque extrémité de la cour d'école.

Il reste à protéger les côtés avec un bardage à lamelles mobiles, pour améliorer la protection contre le vent et la pluie, tout en

conservant une bonne visibilité pour la surveillance des enfants.

La création du nouveau préau a permis d'ouvrir un accès direct et sécurisé à l'aire de jeux pour enfants et au citystade pour les piétons et les vélos, en évitant le détour par le parking automobile du stade.

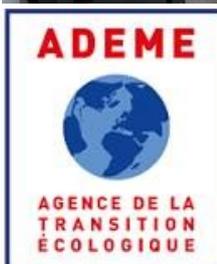
Nouvelle chaudière



La chaudière à fioul, qui datait de 2003 et qui engendrait une consommation excessive, a été remplacée par une chaudière à granulés.

Cette opération bénéficie d'un financement au titre du « fonds chaleur » de l'ADEME (Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie).

Les réglages se sont poursuivis au cours de ce premier hiver pour obtenir une régulation optimale.



Coût total des travaux (subventionnés à 68%) : 480 676 € HT

Subvention Etat (DETR 50%) : 247 838 €

Subvention Département (Boost Comm'Une) : 30 000€

Subvention ADEME (Fonds chaleur) : 54 180€

Autofinancement commune (32%) : 148 658 €



POURSUITE DES TRAVAUX A L'ECOLE EN 2025

Réfection de la toiture et de consolidation de la charpente

La toiture de l'école date de 1956, année de construction du bâtiment. La partie centrale du pan nord est très abîmée, du fait de sa faible pente qui ne permet pas une évacuation correcte de l'eau, ce qui favorise l'apparition de mousse et fragilise les tuiles avec le gel.

En conséquence, des infiltrations ont été constatées et plusieurs interventions ont été réalisées ces dernières années pour réparer cette partie de la toiture. Les infiltrations ont été réduites mais se produisent encore par forte pluie et par vent fort. Il est donc nécessaire de refaire cette partie de la toiture (pan nord, à l'arrière du bâtiment).

Par ailleurs, un diagnostic a été réalisé suite au constat de fissures en façade sous la charpente. Le bureau de contrôle écarte tout risque structurel majeur ; cependant, selon les mêmes conclusions que celles déjà établies en 2005, il préconise d'ajouter des tirants entre les fermes de la charpente, pour éviter que le bâtiment continue à travailler. Ces travaux sont à effectuer avant la réfection de la toiture.

Une demande de subvention a été déposée pour un financement à hauteur de 70% du coût des travaux.

Coût de l'opération : 41 918 € HT
Subvention d'Etat (DETR 70%) : 29 343 €
Autofinancement commune : 12 575 €



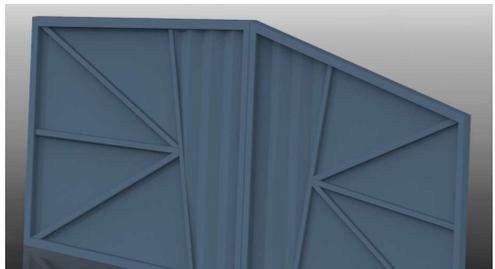
Sécurisation du bâtiment

Selon les préconisations conjointes des référents sûreté de l'Education nationale et de la gendarmerie, il convient de définir un périmètre de sécurité autour du bâtiment de l'école, afin d'empêcher l'accès du public aux locaux scolaires, aux locaux techniques et au silo à granulés.

Une clôture rigide sera posée à l'arrière de l'école, identique à celle installée de part et d'autre du nouveau préau, avec des portillons pour l'accès à la bibliothèque et aux appartements de l'étage.

Il est également envisagé de remplacer les deux portails de la cour d'école sur la Grand'Rue par des portails masquant la visibilité pour mieux protéger et sécuriser la cour d'école (sous réserve d'obtention des subventions).

Coût total de l'opération : 31 150 € HT
Subvention d'Etat (DETR 80%) : 25 720 €
Autofinancement commune : 6 430 €



Le devenir du préfabriqué

Le vieux préfabriqué présente des problèmes d'étanchéité et sa réhabilitation pour un local de stockage serait trop onéreuse.

Il trouvera une seconde vie auprès de la fédération de chasse de Saint-Amand-Magnazeix qui a fait part de son intérêt pour le reprendre à son compte pour en faire un abri, évitant ainsi sa démolition.



ECLAIRAGE PUBLIC

Modernisation des installations d'éclairage public dans la Grand'Rue

Ce chantier a commencé le 13 janvier 2025. Ces travaux avaient été demandés par la commune dès 2016 auprès du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC23) qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Ils s'inscrivent dans le prolongement de ceux déjà réalisés en 2009 au bourg (Place de la mairie) et en 2018 au Dognon. Ils comprennent :

- **L'enfouissement des réseaux d'éclairage public, Orange et fibre** de long de l'axe principal du bourg, sur 1km de long et dans les rues adjacentes ;
- **Le remplacement des ampoules traditionnelles par un éclairage LED** (nouveaux candélabres et sur ceux existants place de la mairie et place de l'église) ;
- **L'installation de deux candélabres solaires** pour étendre l'éclairage public au citystade ;
- **Le maintien d'un éclairage restreint** autour du carrefour principal et place de la mairie, pour renforcer la sécurité pendant le coupure nocturne de 22h à 6h ;
- **La réservation** pour un futur raccordement à une borne de recharge électrique pour les véhicules.

Coût du projet : 77 215 € HT

Subventions : Etat 25 764 €, SDEC 20 627 €

Autofinancement commune : 30 824 €

Les travaux sont programmés en deux phases :

1. **D'abord le tronçon ouest, du chemin des Landes au n°31 de la Grand'Rue, ainsi que la rue des Ribières et le chemin du Bois de la Cure ;**

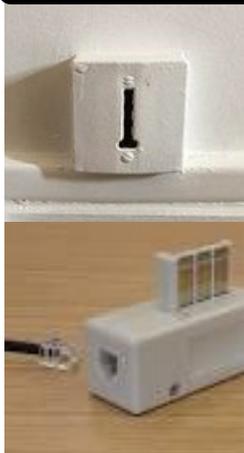
2. **Ultérieurement du centre-bourg jusqu'au stade.**

Sur ce tronçon, le SDEC avait initialement prévu des tranchées sous la chaussée, mais cette solution a été abandonnée à la dernière minute, du fait que la route doit pouvoir à tout moment servir de déviation à la RN145. Les tranchées devront donc passer en accotement, ce qui nécessitera la réfection des trottoirs et des places de parking, avec un surcoût à évaluer pour la commune. En conséquence, la municipalité a engagé une réflexion d'ensemble pour le

réaménagement de ce tronçon auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, service financé par la taxe d'aménagement, qui accompagne les collectivités).



FIN DU RESEAU CUIVRE TELEPHONE ET ADSL AU 31 JANVIER 2027



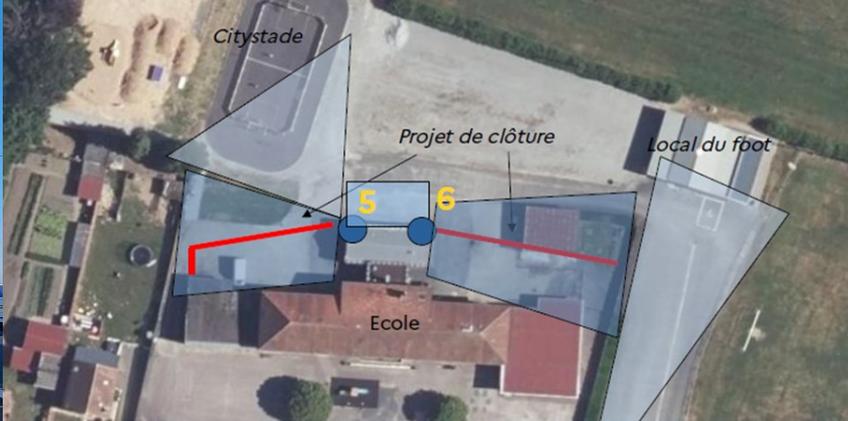
C'est la fin d'une époque... Le réseau cuivre, utilisé depuis plus de 50 ans pour les lignes téléphoniques et pour Internet (ADSL), est devenu inadapté aux besoins actuels. Il va disparaître au profit de la fibre optique, qui permet une connexion à *Très haut débit*. Orange procède à sa fermeture progressive dans toute la France d'ici 2030.

Dans notre commune, il sera définitivement fermé au 31 janvier 2027.

Si votre installation (téléphone ou box) est branchée sur une prise téléphonique murale (prise en T, cf. photo ci-jointe), ce changement vous concerne.

Pour conserver une ligne téléphonique ou un accès à Internet, vous devrez obligatoirement vous raccorder à la fibre optique.

N'attendez pas le dernier moment !



SECURITE

Audit de vidéoprotection

Force est de constater que les incivilités se sont multipliées au bourg l'an dernier, visant les différents bâtiments communaux (salle des fêtes, local du club de football, local communal donné en location, atelier des ouvriers communaux, bâtiment de la Poste). Le groupe scolaire, qui constitue un pôle sensible en termes de sûreté, a également été la cible de différentes incivilités ou actes de vandalisme ces trois dernières années : intrusion via la salle de sieste, dégradation de vitrages, tentative d'effraction au local technique qui abrite la nouvelle chaudière, vol de grilles de ventilation...

En conséquence, la commune a demandé un audit de vidéoprotection au référent sûreté de la gendarmerie (Guéret). L'objectif est d'étudier un système visant à améliorer la sûreté du bourg dans son ensemble, avec une attention particulière autour de l'école, du citystade et de l'aire de jeux pour enfants.



Le référent sûreté a présenté ses préconisations au conseil municipal en décembre 2024 pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance.

La proposition prévoit :

- l'installation de caméras dans 3 secteurs du bourg
 - le pôle de l'école et des équipements de loisirs, ainsi que le point de collecte de déchets,
 - le secteur de la mairie et de la salle des fêtes,
 - le carrefour central ;
- la centralisation des données à la mairie ;
- la maintenance et l'évolutivité du système.

La vidéoprotection est fortement encouragée par la gendarmerie, tant pour la prévention que pour la résolution d'enquêtes. Pour les établissements scolaires, elle est subventionnée par l'Etat à 80%.

A l'issue d'un vote à l'unanimité du conseil municipal, la commune a déposé une demande de subvention pour l'installation d'une vidéoprotection sur le pôle de l'école, dont la sécurité constitue une priorité absolue.

Coût du projet pour le pôle de l'école : 43 180 € HT
Subvention Etat (DETR 80%) : 34 544 €

Une demande complémentaire sera déposée au titre du *Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance* pour les autres pôles.

Une étude est également envisagée au Dognon, où des incivilités sont fréquemment constatées.

Vigilance : dispositif de « Participation citoyenne »



La gendarmerie assure une présence importante dans notre commune (2789 heures en 2024), plus exposée que d'autres aux incivilités par sa situation à proximité des grands axes routiers. Afin d'améliorer la prévention et la dissuasion de la délinquance, notamment les vols, la gendarmerie propose de mettre en place le dispositif « *Participation citoyenne* », qu'elle a présentée au conseil municipal.

Cette démarche consiste à associer les habitants à la protection de leur environnement, en les encourageant à adopter une attitude vigilante et solidaire et à alerter sur des faits particuliers. Elle sera présentée aux habitants lors d'une réunion d'information en présence de la gendarmerie.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Sécurisation de l'alimentation en eau

Selon les préconisations de notre prestataire (EBL) plusieurs équipements seront remplacés en 2025 à la station de la Ramade :

- 2 enregistreurs pour la télégestion des compteurs de sectorisation ;
- le ballon « anti-bélier », qui assure la protection de la conduite entre la station de pompage et le réservoir du château d'eau au démarrage et à l'arrêt des pompes ;
- l'armoire de commande de la station de pompage.

Coût de l'opération : 17 081 € HT

Subvention Etat (DETR) : 6 832 €

Autofinancement commune : 10 249 €

Entretien du réseau d'assainissement



Lors d'une intervention d'entretien courant du réseau d'eaux usées au bourg, il a été constaté qu'une canalisation était effondrée, sous la route départementale, entre l'école et la rue du 19 mars.

Une intervention a été programmée en urgence fin août pour la réparer.

Coût de l'opération : 10 011 € HT

Dernière minute

Transfert de gestion

La loi imposait un transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif vers un établissement intercommunal au 1er janvier 2026. Dans cet objectif, la Communauté de communes du Pays sostranien a commandé une étude préalable au transfert ; celle-ci est en cours, effectuée par l'Office International de l'Eau.

L'abrogation de cette obligation de transfert a été annoncée. Cependant les subventions de l'Agence de l'Eau seront réduites au minimum pour les communes qui resteront isolées.

Parallèlement, EBL (appartenant à VINCI), notre gestionnaire historique, prévoit d'**arrêter son activité de gestion de l'eau au 31 décembre 2025.**

Notre commune se trouve donc dans l'obligation de trouver une autre solution pour la gestion de l'eau en 2026.

Des discussions sont en cours entre les communes de la com-com du Pays sostranien.

Assainissement collectif Rappel sur la part fixe



La part fixe de 20€, annoncée et mise en place en 2024, a suscité des questions de la part des abonnés au tout-à-l'égout (*le Bourg, le Dognon, le Pommier, l'Age-Troinet, le Cerisier*).

Comme rappelé dans le bulletin municipal de 2023, le service de l'assainissement collectif doit **réglementairement** être financé par les usagers, les recettes devant compenser les dépenses ; or depuis toujours ce budget est déficitaire, car les installations ont demandé des investissements importants sous les précédentes mandatures, avec des emprunts qui courent jusqu'en 2038.

Pour compenser, les usagers de l'eau contribuent à financer l'assainissement collectif, y compris les habitants des villages qui ne sont pas raccordés et qui financent leur assainissement individuel. Ceci n'est pas équitable et ne sera plus possible avec la séparation des budgets de l'eau et de l'assainissement.

Une part fixe est nécessaire pour contribuer à rétablir l'équilibre. Le tarif de 20€ est nettement inférieur à celui des communes voisines, supérieur à 70€ pour la plupart d'entre elles.



PRELEVEMENT AUTOMATIQUE



JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Réception de l'échéancier de prélèvement		9 prélèvements mensuels basés sur 80% du montant de l'année n-1 comprenant abonnement et consommation									Dernier prélèvement en fonction de la consommation relevée	

Nouveau en 2025 : mensualisation des factures d'eau et d'assainissement

Pour faciliter les démarches des usagers qui le souhaitent et pour leur permettre d'étaler les paiements, la commune propose le règlement des factures d'eau et d'assainissement collectif par prélèvement mensuel à compter de janvier 2025.

Pratique et facile

Un échéancier basé sur la consommation de l'année précédente est envoyé courant février, précisant la date et le montant des prélèvements mensuels étalés sur 9 mois, de mars à novembre.

Après le relevé du compteur, la facture de solde est calculée sur sa consommation réelle, elle est envoyée courant décembre.

125 foyers ont déjà opté pour la mensualisation.

Pour adhérer au dispositif, il suffit de remplir un contrat de mensualisation et un mandat de prélèvement SEPA (disponibles en mairie ou sur le site internet) et de les retourner à la mairie avec un RIB avant le 31 janvier.

N.B. : l'adhésion en cours d'année n'est pas possible.

Les prélèvements portent sur la consommation de 2025. La facture relative à la consommation de 2024, émise en décembre, reste à payer comme les années précédentes.

Réforme des redevances de l'agence de l'eau

Les redevances des agences de l'eau servent à financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, pour lutter contre la pollution, contribuer à la protection de la santé et garantir la quantité et la qualité de l'eau. Elles sont collectées sur les factures d'eau puis reversées à l'Agence de l'eau Loire- Bretagne.

Une réforme des redevances s'applique au 1^{er} janvier 2025. Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » sont supprimées au profit de 3 nouvelles redevances :

- **1 redevance sur la consommation** : tous les abonnés sont concernés. Seul l'usage pour l'abreuvement animal sera exonéré sous réserve de comptage spécifique. Le taux est de **0,33 €/m3 pour 2025**.
- **2 redevances sur la performance** : elles visent à renforcer le principe préleveur/ payeur et pollueur/ payeur afin de réduire les fuites d'eau et d'améliorer les rendements épuratoires.
 - **redevance performance du réseau d'eau**, pour tous les usagers : le taux est de **0,02 €/m3 pour 2025**.
 - **redevance performance du système d'assainissement collectif**, pour les usagers raccordés : le taux est de **0,084 €/m3 pour 2025**.

Pour cette année charnière, la performance est considérée comme maximale pour toutes les collectivités. Les années suivantes, un coefficient de modulation en fonction de la performance des réseaux de l'année n-2 s'appliquera pour chacune des 2 redevances.



Pour 2025, les redevances ne seront pas prises en compte dans la mensualisation. Elles seront facturées lors de la régularisation courant décembre.

Pour plus d'informations
www.agence.eau-loire-bretagne.fr



VOIRIE

Dégradations lors du mouvement des agriculteurs de janvier 2024

De par sa situation à l'intersection de l'autoroute A20 et de la RN 145 et avec sur son territoire l'un des deux ronds-points de la Croisière, notre commune a subi d'importantes dégradations lors du mouvement des agriculteurs de fin janvier 2024 : des milliers de poids lourds se sont trouvés bloqués et ont cherché une échappatoire via les voies communales, inadaptées à ce trafic exceptionnel.

D'après les chiffres de la DIRCO :

- **14 000 véhicules** circulent chaque jour sur la RN 145, dont **6 000 poids lourds** ;
- pour la chaussée, le passage d'un seul camion de 44 tonnes équivaut au passage d'un **million de voitures**.



Les dégradations constatées sont de 3 sortes :

- **la voirie proprement dite**, notamment la voie communale 11, du Parc d'activités de la Croisière à la Saumagne, très empruntée par les poids lourds pour contourner le rond-point de la Croisière ;
- **les accotements** pour se croiser poids lourds et autres véhicules ont dû mordre largement sur les accotements, alors gorgés d'eau, laissant des ornières parfois très profondes.
- **la signalisation**, avec de nombreux panneaux cassés, tordus ou arrachés ; le rond-point du bourg a également été détérioré.

- Les dégradations étant liées à un événement national exceptionnel, la commune a demandé une prise en charge par l'Etat de la réparation de la voirie communale.

En septembre 2024, la préfecture a confirmé l'attribution d'une aide spécifique à hauteur de 80% du montant des travaux, estimé à 114 000€ HT.



Raccordement des éoliennes du Nord Haute-Vienne

Les travaux de raccordement de 5 parcs éoliens du Nord-Haute-Vienne au poste source de la Souterraine ont été effectués au premier semestre 2024.

Les tranchées longent 4,5km de routes dans notre commune. La route départementale 73 (le Merle Blanc - le Grand Bessac) et la voie communale 24 (de l'Age-Troînet vers Barnège) ont été refaites au frais d'Enedis.

Entretien courant des routes communales

Un traitement de « **point à temps automatique** » (PATA) a été effectué par Evolis23 au



printemps pour l'entretien régulier du réseau de voies communales, pour un montant de 18 000€ HT.



AMENAGEMENTS DIVERS

Monument aux morts

- Les inscriptions des plaques du monument aux morts étaient effacées. Les noms ont été redorés sur la plaque de la première guerre mondiale ; les plaques de la seconde guerre mondiale et de la guerre d'Algérie ont été remplacées par une nouvelle plaque.
- Les marches pour accéder au monument aux morts s'étaient déplacées au fil du temps et rendaient l'accès dangereux. Elles ont été remises en place.



Cimetière – Columbarium

- Les portails d'entrée du cimetière ont été repeints, de la même couleur que les grilles du monument aux morts.
- Une stèle permettant d'apposer les noms des personnes dont les cendres ont été dispersées au jardin du souvenir a été installée à proximité du columbarium.



Réfection de l'entrée du stade



Un camion de livraison a accroché l'arche en béton à l'entrée du stade, ce qui a fragilisé l'édifice.

Elle sera reconstruite en métal de la même couleur et dans le même style que les préaux de l'école.

L'opération est financée par l'assurance du sinistre.

Filet pare-ballon du stade

Le filet pare-ballon du stade était en très mauvais état, avec des poteaux devenant dangereux. Il a été remplacé par un filet rigide répondant aux normes de sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral.



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) a contribué au financement de l'opération à hauteur de 5000 €.

Aménagement du bar et de la cuisine de la salle des fêtes



- Les équipements en électroménager de la cuisine de la salle des fêtes étaient vétustes ; le four, les feux, le lave-vaisselle et le congélateur ont été remplacés ces deux dernières années.
- L'installation du gaz a été également été refaite et mise aux normes.
- Une VMC a été installée dans la cuisine et dans la salle du bar pour enrayer les problèmes d'humidité.



COMMERCES — LOTISSEMENT

Projet de restaurant

Après la fermeture du commerce multi-services installé dans le local communal, la commune a racheté le matériel restant (notamment chambre froide, armoire de congélation, gondoles).



Ces derniers mois, le local a été occasionnellement mis à disposition d'un barman professionnel habitant la commune, pour l'animation de plusieurs soirées cocktails, sur le thème « tropical » l'été dernier, puis d'Halloween et de la Saint-Valentin, qui ont connu un franc succès.

La commune a cherché un repreneur pour une activité plus pérenne. Une candidature sérieuse est à l'étude pour l'ouverture par une personne expérimentée d'un restaurant offrant un menu de type « ouvrier » en semaine le midi, à prix modéré, ainsi que différents services : bar, dépôt de pain, plats à emporter, soirées occasionnelles

le week-end. Cette offre répond à une attente régulièrement exprimée par les habitants depuis la fermeture du dernier restaurant au bourg. Une étude de faisabilité a été confiée au maître d'œuvre qui a conduit la réhabilitation initiale. Des devis ont été demandés aux entreprises locales pour l'installation d'une cuisine dans l'actuelle réserve et pour la mise aux normes des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite.

Le montant prévisionnel des travaux est de l'ordre de 70 000 €. Une demande de subvention a été déposée ; le fonds de concours en investissement de la communauté de communes (23 665 €) contribuera également au financement de l'opération.

La municipalité met tout en œuvre pour permettre une ouverture du restaurant en septembre 2025.

Tournées du boulanger de Saint-Amand-Magnazeix

Le boulanger de Saint-Amand-Magnazeix effectue des tournées dans notre commune les lundis, mercredis et vendredis.

Il dessert plusieurs villages :

- Le Dognon, rue principale près de l'arrêt de bus, vers 8h45,
- Le bourg, place de l'église, vers 9h,
- Le Cerisier, le Pommier, la Bauche, la Faye, Balenton, le Bost.

Merci à lui pour ce service aux habitants de notre commune.



Lotissement Les Aubépinés

La vente de 2 parcelles a été concrétisée en 2024. Un compromis de vente a été signé et un autre lot a été réservé. A ce jour 3 constructions ont été réalisées, un permis de construire est en cours d'instruction, un autre est en préparation. Bienvenue aux nouveaux habitants dans notre commune.



Le lotissement comporte 17 lots d'une surface moyenne de 800m², entièrement viabilisés, avec raccordement à la fibre, **11 parcelles restent disponibles.**

Le prix de vente des terrains a été fixé par le conseil municipal à **25€/m² TTC** (le prix de revient pour la commune étant de 32€/m²). Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.



ENVIRONNEMENT

Service de ramassage des encombrants

La commune a signé une convention pour adhérer au service de ramassage des encombrants pour les particuliers proposé par la ressourcerie Maximum de Mailhac-sur-Benaize (Haute-Vienne).

La prestation est prise en charge par la commune, elle est gratuite pour les habitants. Deux passages ont eu lieu en 2024, 3 juillet et le 12 octobre.

Comment ça marche ?

1. **Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de la mairie**, par téléphone ou par mail.
2. **Le volume est limité à 4m3 par foyer.**
Attention, tous les déchets ne sont pas autorisés. Sont exclus : déchets verts, gravats, ordures ménagères, déchets dangereux ou dommageables pour l'environnement (ex : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants, radioactifs...), huiles usagées, pneus, fibrociment, bâches agricoles, cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres, poêles et bidons souillés et non vidés, déchets professionnels.
3. **La veille du passage vous sortez vos encombrants** devant votre domicile.
4. **Les agents de Maximum effectuent le ramassage** de ces encombrants qui sont acheminés en déchetterie pour y être revalorisés ou recyclés.



Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes,

les objets doivent être déposés sur le bord de la route, avant 8h, horaire de début de collecte. Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé si possible aux particuliers de trier les déchets par famille (bois, plastiques, ferraille...).

Devant le succès de l'opération en 2024, elle est reconduite en 2025 avec 2 passages :

- le mardi 11 mars
- le jeudi 11 septembre

Journée des chemins



A l'occasion de la **Journée des chemins** organisée par l'association Motoverte Marchoise, des bénévoles des associations locales pratiquant la randonnée

pédestre ou VTT se mobilisent chaque année pour nettoyer des chemins communaux devenus impraticables. Merci à eux.

Le 9 mars 2025 à 8h30 dans notre commune, journée des chemins consacrée au nettoyage du chemin reliant Puyresson au Bost.

Dépôts sauvages



Les dépôts sauvages continuent d'être régulièrement constatés dans notre commune. La mairie appelle systématiquement la gendarmerie, qui effectue des fouilles pour identifier des coupables. Ainsi, récemment, une personne a été contrainte de venir chercher les déchets qu'elle avait déposés !

L'abandon de déchets est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à 1500€ pour des particuliers et jusqu'à 75 000€ pour les entreprises.



ECOLE



Du nouveau lors de cette rentrée de 2024 !

L'heure de la rentrée a sonné pour les 74 élèves de l'école Roger Gardet, pour leurs enseignantes mais aussi pour le personnel communal impliqué dans la vie de l'établissement.

Pour les élèves de maternelle, la rentrée s'est très bien déroulée malgré quelques larmes. Les CP, eux, étaient fiers de leur cartable tout neuf pour aller à « la grande école ». Quant aux élèves de CE2/CM1, ils ont pu découvrir une nouvelle salle de classe construite à la place de l'ancien préau. Une classe lumineuse, aménagée avec des nouvelles tables et de nouveaux meubles de rangement.

L'équipe enseignante compte toujours 6 maitresses (dont 2 nouvelles à qui nous souhaitons la bienvenue) réparties sur 5 classes :

- **Mme ROBUCHON** : 18 élèves de CM1/CM2
- **Mme BURDON** : 14 élèves de CE2/CM1
- **Mme MARSAT** : 16 élèves de CP/CE1
- **Mme DUMET** (directrice) et **Mme RAYNAL** : 15 élèves de GS/CP
- **Mme LAJARIGE** : 11 élèves de TPS /PS/MS
- **Mmes MERCIER Francine** et **DOCET Christelle** sont les indispensables ATSEM des deux classes de maternelle et **Mme GALLY Sabrina**, AESH, aide deux élèves de primaire.

Cette nouvelle année scolaire est encore riche de projets divers : école et cinéma, rencontres sportives avec d'autres écoles, projets littéraires, spectacles, concours d'arts plastiques, découverte du tennis avec un intervenant, cycle basket, et une nouveauté cette année : l'organisation de la fête de Carnaval.

L'équipe enseignante remercie la municipalité, les employés communaux pour leur implication dans le bon fonctionnement de l'école, l'amicale laïque et les parents d'élèves sans qui certaines activités ne seraient pas possibles.

Bénédicte DUMET, directrice

Horaires : accueil à 8h50 ; classe de 9h à 12h
accueil à 13h20 ; classe de 13h30 à 16h30

Tarifification sociale de la cantine à compter du 1er janvier 2025

La municipalité a choisi de mettre en place une tarification sociale de la cantine scolaire à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le principe consiste à proposer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus. Le prix du repas facturé est calculé en fonction du quotient familial. Ce dispositif, subventionné par l'Etat, permet aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€.

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2025 SELON LE COEFFICIENT FAMILIAL

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS ENFANT
De 0 à 1 000	1 €
De 1 001 à 1 200	2,50 €
A partir de 1 201	3 €



COMMENT EN BENEFICIER ?

Pour bénéficier du tarif à 1€ ou à 2,50€, les familles concernées (c'est-à-dire dont le quotient familial est inférieur à 1201) sont invitées à fournir leur attestation de quotient familial d'ici le 31 janvier 2025. Celle-ci est à demander auprès de la CAF ou de la MSA.

A défaut de transmission de l'attestation de quotient familial, le tarif actuel de 3€ continuera d'être appliqué.



BIBLIOTHEQUE

L'équipe de la bibliothèque est heureuse de vous accueillir les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30.

Changement d'horaires à partir du 6 mai : le mardi de 16h30 à 18h30 au lieu du mercredi matin.

Au 1er étage de l'école, accès par l'entrée du stade.

Si vous désirez vous inscrire, nous vous proposons une carte de lecteur au prix de 5€ par an pour les adultes, de 4 € par an pour les élèves de la cité scolaire Raymond Loëwy et gratuite pour les moins de 11 ans.

Avec cette carte, vous avez accès aux 7 bibliothèques de la communauté de communes : vous pouvez, par exemple, emprunter des livres dans une bibliothèque et les rendre dans une autre.

Grâce à un système de navette hebdomadaire, nous pouvons procurer facilement un livre que vous ne trouveriez pas à Saint-Maurice, mais disponible dans une autre bibliothèque.



La municipalité a acquis une nouvelle boîte à livres, installée à côté de l'abribus et qui semble très bien fonctionner. Vous pouvez y déposer et y emprunter des livres ou magazines que vous pouvez soit garder soit remettre en place après lecture. Le service est gratuit et en accès libre pour tous.

Nous sommes dorénavant présents aux marchés de producteurs et au marché de Noël, avec un stand débordant de livres gratuits, mis à votre disposition et permettant un échange convivial avec vous, lecteurs ou futurs lecteurs.

Nous vous attendons donc avec plaisir à la bibliothèque et au stand sur les marchés.

*L'équipe de la bibliothèque,
Gilliane, Sylviane, Julien et Evelyne*



Boîte à livres en libre service

Une boîte à livres a été installée en concertation avec l'équipe de la bibliothèque. Elle est facilement accessible, à proximité du carrefour central du bourg, n'hésitez pas à vous arrêter !

Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la bibliothèque pour l'utiliser.

Vous pouvez emprunter ou déposer tout ouvrage de votre choix (romans, albums, documentaires, BD, magazines...).

Après l'avoir lu, vous avez le choix de le garder aussi longtemps que vous voulez ou de le remettre dans la boîte.

Vous pouvez même, si vous le désirez, laisser un petit commentaire, sur un feuillet, dans le livre, pour dire si vous l'avez apprécié ou non.

Bonne lecture !

La municipalité remercie l'équipe de bénévoles : Mmes Evelyne TIARD, Sylviane GERMANN, Gilliane ROMMELUERE et M. Julien COMBEAU pour leur investissement et pour le temps passé à accueillir le public.





FAITS MARQUANTS EN 2024

Visite de Mme la Préfète le 1er août



Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse et M. Ottman ZAÏR, Secrétaire Général de la préfecture, se sont rendus à Saint-Maurice-la-Souterraine le 1er août 2024.

À cette occasion, accompagnés de Madame le maire et des élus, ils ont pu faire le point sur les chantiers en cours, en particulier pour la remise en état des routes communales suite aux dégradations dues au trafic exceptionnel de poids lourds lors du mouvement des agriculteurs de janvier 2024.

La municipalité a également présenté ses projets, notamment les travaux d'aménagement de l'école, ainsi que l'étude en cours pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la voie publique afin de sécuriser la commune face aux actes d'incivilité.

La visite s'est terminée sur le site du Chaussat, où sont implantés les panneaux de commémoration des Voies de la Résistance, inaugurés le 12 juin 2024.

Madame la Préfète a réaffirmé l'engagement de l'Etat à accompagner du mieux possible les communes dans leurs démarches de revitalisation du territoire.

France 3 à Saint-Maurice-la-Souterraine

Deux reportages ont été réalisés par France 3 sur la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine en 2024. Ils ont été diffusés dans le journal télévisé 19/20 sur France 3 Limousin. Vous pouvez les retrouver sur le site Internet de la commune : <https://www.saint-maurice-la-souterraine.com>

Reportage sur la commune diffusé le 22 septembre 2024

Reportage sur le club d'ULM Puyresson Air Loisirs diffusé le 26 septembre 2024





Le mercredi 12 juin, le village du Chaussat à Saint-Maurice-la-Souterraine a accueilli la commémoration du 80ème anniversaire de la Libération. Cette cérémonie, qui a rassemblé une soixantaine de personnes dont de nombreuses personnalités du département, rendait hommage aux événements tragiques des 17 et 18 mai 1944, où le maquis sostranien fut attaqué par les forces de répression de Vichy. Deux résistants, Georges Périchaud et Raymond Gorre furent alors tués. Cette journée, empreinte d'émotion, a été marquée par la présence des familles des résistants et de Paulette Blondin, qui a activement participé à la Résistance locale, et par ailleurs très connue dans la commune où elle a été secrétaire de mairie pendant plus de 30 ans. Rappelons cette page d'histoire.

C'était il y a 80 ans

A proximité du village du Chaussat, le maquis sostranien subit l'attaque sanglante des forces de répression de Vichy.

Comme ailleurs en France, dans notre commune les maquisards sont engagés dans la Résistance pour refuser la domination de l'Allemagne nazie et la collaboration du régime de Vichy.

La 2101^{ème} Compagnie des FTP, Francs-tireurs Partisans, bras armés de la Résistance, opère dans le secteur. Elle provoque plusieurs déraillements de trains de ravitaillement pour l'armée allemande sur la ligne Paris-Toulouse.

Les forces de l'ordre de Vichy veulent en finir et tentent à plusieurs reprises d'encercler le maquis, sans succès.



« Le 16 mai Raymond Gorre et son groupe de trente-huit hommes, qui était depuis plusieurs jours poursuivi sans cesse par les GMR, arrive à la ferme de mes parents, au Puy Rollet.

Le 17 Raymond vient plusieurs fois à la maison, car ils s'étaient installés dans un petit bois tout proche. Vers 6h30 du soir, il nous quitte avec deux de ses camarades, nous disant qu'ils reviendraient tous coucher. Vingt minutes environ après, un voisin, Monsieur Labussière Marcel domicilié au Puyrollet, ayant réussi à passer le cordon de GMR qui était déjà formé autour de chez nous, donne l'alerte.

C'est alors que Raymond et ses deux camarades, qui avaient pourtant la possibilité de fuir, partent à toutes jambes en direction du camp, ne songeant qu'au devoir, armés seulement de leurs mitraillettes, et chacun de deux grenades. (...) Seul Narcisse parvient jusqu'au camp, donne l'éveil, mais trop tard : ils sont cernés de toutes parts. Raymond et Lavigne engagent le combat contre une dizaine de GMR, puis, voyant leurs efforts vains pour rejoindre leurs camarades, ils essaient de se replier et c'est là au pied du chêne qu'une balle mortelle vient frapper Raymond à la tête.

C'est le lendemain matin seulement que les GMR font transporter le corps de notre malheureux camarade à la mairie de Saint-Maurice, par Monsieur Larraud du Chaussat, avec son tombereau. Et c'est dans l'après-midi qu'il est possible de pénétrer dans la mairie, et de reconnaître Raymond parmi les deux victimes.

Je certifie donc que notre jeune camarade Raymond Gorre est mort en héros au service de la France. »



Parmi les autres membres de la 2101^{ème} Compagnie FTPF :

- 18 résistants sont faits prisonniers, envoyés à la prison de Limoges. Parmi eux, 2 sont fusillés. Les autres, libérés par Georges GUINGOUIN, l'un des principaux chefs de la Résistance en Limousin, peuvent reprendre le combat.
- 8, dont 1 blessé grave, parviennent à s'échapper de l'embuscade de La Bonnelle et à rejoindre d'autres Maquis.

Ces faits tragiques, aux heures les plus noires de notre histoire, se devaient d'être rapportés pour les générations futures.

Après la guerre, en novembre 1946, sont alors inaugurées deux stèles rendant hommage aux deux héros, Raymond Gorre et Georges Périchaud, sur le lieu-même de leur mort.

L'évènement est considérable. C'est la première fois dans le département de la Creuse que l'on élève des monuments à la gloire de résistants morts pour la France. Toutes les plus hautes autorités du Département sont présentes, ainsi qu'une foule nombreuse.

Beaucoup plus tard, en mai 2011, est créé l'itinéraire « **Les voies de la Résistance** », à l'initiative de l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance) de la Creuse, et le soutien de la municipalité de l'époque, pour relier les différentes stèles présentes sur notre territoire en mémoire de la Résistance sostranienne.

Cet itinéraire explique, avec des panneaux, ces événements qui ont marqué notre histoire locale peu de temps avant le débarquement du 6 juin 1944. Il est dédié à Paulette Blondin, qui a activement participé à la Résistance locale et qui rappelait, à juste titre, « **les femmes aussi faisaient la guerre, il ne faut pas l'oublier** ».

Les 3 panneaux installés à l'époque se sont effacés avec le temps. Mais ces événements ne doivent pas s'effacer de notre mémoire. Aussi la municipalité, avec le concours de l'ONaCVG, Office National des Combattants et des victimes de guerre, a fait refaire les panneaux relatant les événements des 17 et 18 mai 1944, en les enrichissant de cartes et de photos d'archives. Ils ont été inaugurés lors de la cérémonie.

Lors de la cérémonie, Mme le maire a remercié toutes les artisans de cet itinéraire de mémoire :



- l'ANACR de la Creuse, qui est à l'origine de cet itinéraire,
- Monsieur Gilbert Tixier, maire de la commune en 2011, qui a permis sa réalisation,
- Monsieur Raymond Guillot, des universités de Bourgogne et de Franche-Comté, pour les travaux de recherche approfondis qu'il a effectués, en coopération avec M. Marc PARROTIN et M. René PAQUET, anciens résistants, avec des témoignages d'habitants de notre commune ;
- L'ONaCVG de la Creuse et en particulier son directeur, pour son aide dans la réalisation des nouveaux panneaux.

La réfection des panneaux de l'itinéraire « les voies de la Résistance » a bénéficié du fonds de soutien aux projets locaux du 80ème anniversaire de la Libération.



« Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. »

Maréchal Foch

Mme le maire a terminé son allocution en lisant un extrait d'un courrier très émouvant que lui avait envoyé M. Aimé Delomenie-Gorre, de la famille de Raymond Gorre, qui avait 9 ans à cette époque et présent à la cérémonie :

« Depuis 1944, pour toute la famille Gorre, Pierre Gorre (dit Raymond), avait été tué par balle, au combat, sur la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine, le 17 mai 1944 et nous avons toujours cru que c'était par les Allemands. Alors, quelle surprise de découvrir qu'il a été assassiné par des Français ! Et en même temps, quelle tristesse ! Cependant, cette vérité historique n'enlève rien à son engagement et à son sacrifice. »

Il termine en écrivant **« Maintenant, depuis bientôt 80 ans, nous vivons en paix en France. Nos enfants et petits-enfants n'ont pas connu la guerre et sont, pour beaucoup, inconscients de cette chance. Pourtant, la paix est toujours fragile. C'est une raison de plus pour entretenir la mémoire que nous devons à la Résistance et aussi une nécessité toujours d'actualité. »**

L'actualité brûlante nous rappelle chaque jour combien il est indispensable de transmettre aux générations futures la mémoire des événements qui ont marqué notre histoire et combien nous devons rendre hommage à celles et à ceux qui se sont battus pour la liberté. L'entretien, la mise en valeur, des **Voies de la Résistance** du Chaussat fait partie de ce devoir de mémoire.



Formation de porte-drapeau

Les commémorations patriotiques, 8 mai, 14 juillet ou 11 novembre rythment la vie publique des communes. La dignité requise en ces moments de recueillement impose le respect d'un protocole strict pas toujours bien connu des organisateurs et participants, particulièrement dans les petites communes qui n'ont pas la chance d'avoir un maître de cérémonie.

Aussi quelques bénévoles comme Pierre Pauly, président de l'Union départementale de la Société nationale d'entraide de la médaille militaire en Creuse, organisent partout dans le département des formations à la fonction de porte-drapeau, avec un rappel du protocole à observer pour un bon déroulement des cérémonies ce qui intéresse vivement beaucoup d'élus.

Notre commune a ainsi accepté de recevoir le 16 novembre une trentaine de personnes venues de tout le département, dont quelques-uns de nos concitoyens participants actifs et réguliers à ces cérémonies, pour une formation à la fonction de porte-drapeau.

Les porte-drapeaux sont de moins en moins nombreux en Creuse, comme le constate Pierre Pauly : « Lorsque j'ai commencé à être maître de cérémonie il y a 17 ans, il y avait beaucoup de drapeaux et j'étais obligé de les faire se resserrer. Maintenant, je suis obligé de les faire s'écarter... A ce rythme il n'y aura bientôt plus que le maire devant le monument. C'est très triste. »

La présence à ces formations d'élus et de jeunes motivés le réjouit donc particulièrement. Cette séance de formation a également été très appréciée des participants. D'autres formations de ce type seront organisées en Creuse en 2025.



AUTRES MANIFESTATIONS EN 2024

Coquelicontes le 31 mai



Le festival itinérant Coquelicontes, organisé par les bibliothèques départementales, a présenté son spectacle « *Au jardin des merveilles* » le 31 mai à la salle des fêtes.

Marchés de printemps et d'automne



Comme chaque année, le marché de printemps et le marché d'automne des producteurs locaux ont eu lieu sur le parking du stade, le 21 avril et le 20 octobre.

Fête de la Saint-Jean les 22 et 23 juin

La traditionnelle fête foraine de la Saint-Jean organisée par la municipalité a accueilli différentes activités : le samedi, marché des producteurs, retraite aux flambeaux, feu d'artifice ; le dimanche, danses folkloriques et danse country.



Cérémonies du 19 mars, 8 mai et 11 novembre



Merci à l'équipe enseignante et aux enfants de l'école Roger Gardet pour leur participation aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.





Repas des aînés le 1er décembre



Le traditionnel repas des aînés organisé par la commune a rassemblé plus de 120 personnes dans une ambiance festive.

Soirée des jeunes le 14 décembre

75 jeunes de 10 à 18 ans ont participé à la soirée « boum » organisée par la commune à la salle des fêtes.



Marché de Noël le 8 décembre



Le marché de Noël a eu lieu le 8 décembre. Les enfants ont pu rencontrer le Père-Noël et profiter des manèges gratuits.

Merci aux associations et aux producteurs locaux pour leur participation.

Concert de Noël le 22 décembre

Un grand merci à l'harmonie de Bourganeuf qui est venue donner un concert de Noël très apprécié le 22 décembre à la salle des fêtes.

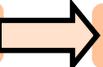
Et merci au Club Amitiés Loisirs pour la tenue de la buvette.





BUDGET PRINCIPAL - BILAN DE L'EXERCICE 2024

Résultat de l'exercice 2024



Capacité d'autofinancement

Dépenses de fonctionnement

904 322 €

Autres	255 006 €
Charges de personnel	404 562 €
Charges générales	244 755 €

Recettes de fonctionnement

1 025 389 €

Autres	166 872 €
Dotations Etat	350 305 €
Impôts, taxes	508 212 €

En dépit d'une conjoncture toujours difficile, l'exercice 2024 a permis de dégager un **excédent de 121 067 €** sur le budget de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses), qui contribue à la capacité d'autofinancement de la commune pour les investissements à venir.

Fiscalité

Les taux d'imposition de la commune sont inchangés depuis 2017.	2024	Taux
	Taxe foncier bâti	14,85 %
	Taxe foncier non bâti	69,70 %

Quelques chiffres - Dépenses 2024

Electricité	50 267 €
Combustibles + carburant	21 242 €
Alimentation (cantine)	22 974 €
Réparation bâtiments	19 398 €
Point à temps (réparation voirie)	20 322 €
Centre d'instruction mutualisé	14 606 €
Service d'incendie et de secours	49 380 €
Intérêts d'emprunts	8 933 €

Emprunts en cours en 2024 (budget principal)

Objet	Montant	Année	Fin	Taux
Eglise	268 000 €	2017	2032	0,57%
Cuisine école	250 000 €	2013	2033	4,47%
Travaux divers	80 000 €	2009	2029	3,32%
Travaux divers	70 000 €	2009	2029	1,85%
Travaux divers	50 000 €	2006	2026	3,99%
Travaux divers	80 000 €	2005	2025	3,40%
Travaux divers	150 000 €	2004	2024	4,35%

Subventions aux associations en 2024

Etoile sportive Saint-Maurice	1 200 €	Secours Populaire Français	150 €
Coopérative scolaire Saint-Maurice	850 €	Secours catholique	150 €
ACCA Saint-Maurice	800 €	SMS ateliers dessin peinture	150 €
Saint-Maurice Target Club	700 €	Sostra Futsal	150 €
Gym Détente Sourire	500 €	Comité départemental cancer	150 €
Comité de Jumelage Saint-Maurice	400 €	FNATH	150 €
Amicale laïque	400 €	FNACA	100 €
Puyresson Air Loisirs	400 €	Les conciliateurs de justice	100 €
Club Amitiés Loisirs	400 €	Les restos du cœur	100 €
Amicale pompiers La Souterraine	300 €	Pupilles Ecole Publique	40 €
Cordes & Compagnies	300 €	ANACR	40 €
Fondation du patrimoine	200 €	Lire en Creuse	40 €
		DDEN	30 €

Les investissements ces 5 dernières années...



Voirie

146 683 €, subventions 64 965 €

En cours : Réparation accotements, signalisation et voirie dégradés lors des manifestations des agriculteurs

114 220 €, subventions 91 376 €



Sport-jeunesse

Construction d'un citystade
Aménagement d'une aire de jeux avec tables et bancs
Remplacement du filet pare-balls

91 222 €, subventions 59 060 €



Ecole

Aménagement d'une classe dans l'ancien préau et construction de 2 préaux
Plantation d'une haie de bambous
Acquisition mobilier pour la nouvelle classe
Installation de capteurs CO2
Renouvellement du photocopieur et du matériel informatique
Remplacement des néons par des dalles LED (classes, réfectoire, couloirs)
Achat de tablettes

Installation de volets roulants au dortoir
522 236 €, subventions 334 385 €



Commerces

Aménagement du local multi-services
Remplacement de la vitrine du salon de coiffure

242 670 €, subventions 184 927 €



Salle des fêtes

Remplacement des fenêtres de la salle du conseil, du bar et de la cuisine de la salle des fêtes

Installation de VMC

Remplacement du four, du fourneau, du lave-vaisselle et du congélateur

32 443 €, subventions 5 524 €



Environnement

Remplacement des horloges d'éclairage public
Achat de cuves de récupération d'eau de pluie
Installation de supports à vélos

6 588 €, subventions 1 119 €

En cours de réalisation:

Enfouissement du réseau basse tension et modernisation de l'éclairage public au bourg

75 049 €, subventions 45 863 €



Cimetière

Installation d'un columbarium et d'une stèle au jardin du souvenir

12 233 €



Sécurité

Participation de la commune à la construction de la caserne des pompiers à La Souterraine

135 389 €



Commémoration

Réfection des plaques du monument aux morts et des marches
Chemin de mémoire au Chaussat

7 424 €, subventions 923 €



Eau/assainissement

Construction station de neutralisation
Etanchéité du réservoir de la Ramade
Installation d'un compteur de sectorisation supplémentaire pour améliorer la recherche de fuites
Remplacement canalisation d'assainissement devant l'école

572 849 €, subventions 410 638 €



Lotissement

Aménagement de 17 lots

383 000 €

Vente de lots 92 575 €

BUDGETS ANNEXES

...avec un budget maîtrisé

**Sans
augmenter
les impôts
locaux**

Sans nouvel emprunt
mais poursuite du désendettement
(remboursement des emprunts antérieurs
319 123 € de capital
et 55 569 € d'intérêts en 5 ans)

**1,2 million d'euros
de subventions**
(785 844 € sur le budget principal,
410 638 € sur le budget de l'eau)



VIE INTERCOMMUNALE - AFFAIRES SOCIALES

Les repas à domicile

En 2024 le Centre Intercommunal d'action sociale aura distribué **près de 29 000 repas (28 792)** dont 1 000 environ sur Saint-Maurice-la-Souterraine.

Certains matériels vétustes ont été remplacés afin de pouvoir continuer à assurer la liaison chaude. Le Conseil d'Administration du CIAS a décidé de renouveler le marché public pour la liaison chaude pour 1 an au bénéfice du Foyer de Jeunes Travailleurs, ce dernier sous-traitant les repas du dimanche et des jours fériés au Centre Hospitalier. Il sera renouvelable 1 fois sous réserve que les difficultés récurrentes soient résolues, notamment pour trouver des remplaçants pour la distribution des repas en cas d'absence imprévue (en particulier les week-ends). Un groupe de travail a été constitué pour examiner les solutions possibles.

Les tarifs modulés en fonction des ressources, restent pour l'instant inchangés. La communauté de communes accorde un financement important (de l'ordre de 200 000€) pour que ceux-ci restent acceptables pour les bénéficiaires, le portage quotidien représente la moitié du coût de revient total (environ 18€ en 2024).

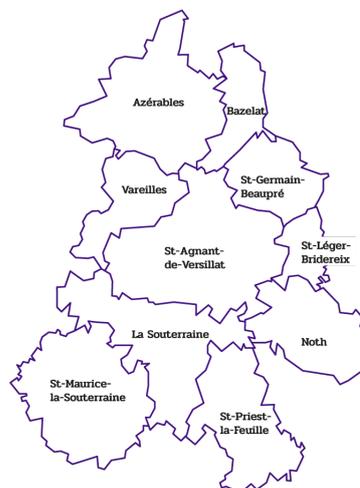
Toutes les demandes peuvent être prises en compte sans liste d'attente actuellement.

Le transport collectif

Les personnes ne disposant d'aucun moyen de locomotion pour effectuer leurs courses au chef-lieu du canton peuvent bénéficier d'un service de transport collectif régulier sous réserve de prévenir la veille avant **11h par téléphone au 05 55 89 87 69**. Divers arrêts sont possibles (centre-ville, grandes surfaces, Maison de Santé).

Pour Saint-Maurice : ce transport a lieu le 2^{ème} jeudi et le 4^{ème} samedi du mois.

Une participation de 2€ par trajet aller-retour est demandée.



La Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

La Maison de Santé affiche complet au niveau des professionnels de Santé. Afin de pouvoir accueillir de nouveaux professionnels de santé et en particulier des médecins généralistes, la Communauté de Communes a acté depuis plusieurs mois l'agrandissement de la MSP (+530 m2).

Le budget total est de **1 576 766€ HT**. Ce projet est fortement subventionné par l'Etat, la Région, le Département. Environ 315 000€ restent à la charge de la Com-Com.

Les travaux avancent bien et une mise en service est attendue pour le **dernier trimestre 2025**.

L'accueil de nouveaux professionnels, rendu possible grâce aux terrains de stages offerts par les professionnels actuels, devrait nous permettre d'améliorer la couverture sanitaire de notre territoire et au-delà.

Centre aquatique



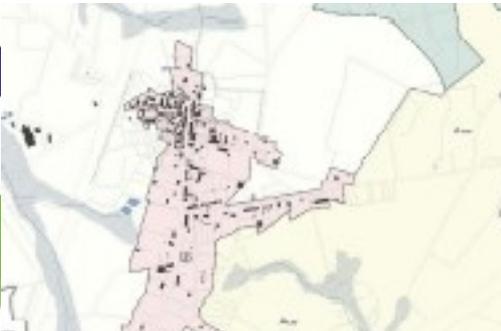
Centre culturel Yves Furet



Office de tourisme



Retrouvez toutes les informations de la communauté de communes sur <https://www.pays-sostranien.fr/>



VIE INTERCOMMUNALE - URBANISME ET HABITAT

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Une procédure de révision à objet unique du PLUi du Pays Sostranien est en cours. Elle a pour objet d'intégrer la décision du Tribunal administratif de Limoges du 28 septembre 2023 qui annule le classement de la zone d'urbanisation à long terme (2AU) destinée à l'extension du Parc d'Activités de la Croisière sur la commune de Saint-Maurice-La-Souterraine, suite au recours déposé par l'association Zone à défendre à la Croisière en 2019 contre ce projet.

Un cahier de concertation est mis à la disposition du public afin de favoriser l'information et la participation citoyenne. Vous pouvez le consulter au siège de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, ainsi qu'à la mairie de La Souterraine et à la mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine. Ces espaces de concertation sont ouverts à tous, permettant aux habitants de formuler leurs remarques, questions et suggestions concernant la procédure en cours.

Pour rappel, l'ensemble des documents relatifs au PLUi est consultable :

- En version papier à la mairie,
- En version numérique sur le site de la communauté de communes, rubrique PLUi : <https://www.pays-sostranien.fr/amenagement-environnement/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>
- En cartographie dynamique sur le Géoportail de l'urbanisme à l'adresse <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

En 2024, 76 dossiers d'urbanisme ont été déposés à la mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine, dont :

- 13 permis de construire,
- 18 déclarations préalables, dont 5 pour des panneaux photovoltaïques
- 45 certificats d'urbanisme.



Aides à l'amélioration de l'habitat

Adresse	Horaires d'ouverture	Mission
12 av Pierre Leroux 23000 GUERET 05 87 80 90 30 ecfr@creuse.fr	Lundi : 14h-17h Du mardi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h Vendredi : 9h-12h	Vous informer Vous conseiller Vous orienter Vous accompagner



Les Espaces conseil France Rénov' proposent un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires.

Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les particuliers à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.

A savoir pour votre demande d'aide :
*Faites votre demande avant le début des travaux
Ne signez pas les devis avant l'acceptation de votre dossier*

Avant d'appeler :
Munissez-vous du revenu fiscal de référence de toutes les personnes du ménage

FRAUDE À LA RÉNOVATION : ATTENTION AUX ARNAQUES !

LES ADMINISTRATIONS NE VOUS DÉMARCHERONT JAMAIS POUR DES TRAVAUX.
Soyez très vigilants si vous êtes la cible de démarchages.



Pour vous conseiller dans vos projets de travaux : france-renov.gouv.fr





DECHETS

Trier, oui, mais pourquoi ?

Le tri des emballages et le recyclage des matières qui en découle, permettent d'économiser des ressources naturelles.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER

POTS ET BOCAUX EN VERRE BOUTEILLES EN VERRE

À TRIER

TOUS LES PAPIERS BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL

EMBALLAGES EN MÉTAL

À JETER

UN DOUTE ? CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ.

ORDURES MÉNAGÈRES

EN SAC BIEN FERMÉ

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
www.evolis23.fr - Ligne Info Déchets 05 55 89 86 06

À Jeter ? À trier ?
Téléchargez l'appli Guide du tri

évolis23 CITEO

Au lieu d'extraire de nouvelles ressources du sol ou du sous-sol de la Terre (sable, pétrole...), on utilise celles déjà présentes dans les emballages pour produire de nouveaux objets. Ainsi, des bouteilles en plastique transparent pourront devenir un vêtement polaire et celles en plastique opaque seront transformées, par exemple, en mobilier de jardin ou en arrosoir... De même, les emballages en aluminium, acier, papier ou carton, les briques alimentaires ou les journaux et magazines, auront une seconde vie grâce au geste de tri.

De plus, la revente des matériaux triés et les soutiens de CITEO (*en charge des filières de recyclage des emballages*) accordés dans le cadre du tri, permettent de compenser en partie les dépenses de la collectivité Evolis 23. Enfin, bien trier, permet aussi de réduire le nombre de fois où le bac d'ordures ménagères est sorti et ainsi de réduire la part variable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Trier, oui, mais pas n'importe comment !

Toutes ces bonnes raisons pour trier ne doivent surtout pas faire oublier le **bon geste** de tri... En effet, des **erreurs de tri**, parfois graves, parviennent quotidiennement jusqu'au centre de tri de Beaune-les-Mines :

- Des **couches et protections hygiéniques usagées** (*elles doivent être déposées dans la poubelle noire*)
- Du **verre** (*il doit être déposé en colonne à verre*)
- Des **animaux morts** (*doivent partir à l'équarrissage : hors Evolis 23*)
- Des **appareils électriques et électroniques** (*ils doivent être ramenés dans les magasins électroménagers lors d'un nouvel achat ou dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23*)
- Des **piles et ampoules** (*elles doivent être déposées dans les magasins qui les vendent ou dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23*)
- De la **ferraille ou des gravats** (*ils doivent être déposés dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23*)
- Des **vêtements** (*doivent être déposés dans une borne Le Relais*)
- Des **piquants ou tranchants**, par exemple des **seringues** (*ils doivent être placés dans un contenant spécifique récupérable gratuitement en pharmacie et y être ensuite redéposés*).

Ces erreurs de tri rendent pénible le travail des agents, voire mettent leur vie en danger.

Enfin, les erreurs de tri, qui au centre de tri deviennent des refus de tri, doivent être enfouies ou incinérées, avec tous les recyclables qu'elles ont « souillé », ce qui entraîne un surcoût de traitement important pour Evolis 23 (*plus de 300 000 € par an, soit 11€/foyer/an*). Cet argent pourrait sans doute être mieux utilisé ailleurs.

Si ces erreurs sont hélas en constante évolution, elles ne sont le fait que d'une minorité de personnes, car heureusement, la plupart des usagers d'Evolis 23 respectent les consignes. Merci à eux !

Retrouvez toutes les informations d'Evolis23 sur www.evolis23.fr



SMIPAC

Parc d'activités de la Croisière

L'année 2024 a été marquée par le développement bien visible depuis la bretelle d'autoroute du remplissage du **Parc d'Activités de la Croisière** avec le chantier de l'entreprise Daniaud LCS (négoce de produits agricoles, semences, conditionnements, services et formations) qui avait obtenu son permis de construire en 2023 et termine la construction de 2 bâtiments avec panneaux solaires en face de TIGR.

Presque en façade du PAC, ce terrain d'1ha accueille un bâtiment de stockage d'une surface de 1.200m² et un autre entièrement fermé de 600m² environ avec bureau pour les 5 à 6 salariés de l'entreprise.

Du côté de l'emploi, le Relais 23 a organisé fin juin une session de recrutement de 25 personnes qui depuis septembre suivent une formation pour commencer en cette fin d'année le tri du textile collecté sur le PAC.

En plus de la création d'emplois, le tri garantira une meilleure valorisation des 3.700 tonnes/an de vêtements collectés dans la région et les départements limitrophes.

Avec 15 sociétés implantées, le Parc d'activités emploie plus de 250 salariés, issus de familles qui habitent et vivent sur notre territoire :

- **Kuehne & Nagel Road** : messagerie et logistique
- **TIGR** : fabrication de chaufferies industrielles
- **AS24** : distribution automatisée de carburant professionnel
- **Le Relais 23** : collecte de textiles usagés
- **Limoges Palettes** : négoce de palettes
- **Sostradata** : datacenter
- **Bio Crops Services** : stockage et valorisation de productions végétales bio
- **Solavenir Energies** : conception, gestion et services de parcs d'énergies renouvelables
- **Gamac** : infogérance du groupe Picoty (téléphonie et services)
- **Mixba** : gestion immobilière du bâtiment Arzana
- **Creuse Technology Alarme Vidéosurveillance** : conseil et installation de système d'alarme et surveillance
- **3D Protec** : travaux de désamiantage déplombage de bâtiments
- **LMat / LTP** : location et services aux entreprises de TP (sur site de Vicat avant nouvelle implantation)
- **Naudon Mathé** : Menuiserie
- **Daniaud LCS** : négoce de produits agricoles et services (trieur, séparateur, formations)

La production d'énergies renouvelables en autoconsommation et revente se développe sur le PAC puisque plusieurs entreprises ont déjà recours au photovoltaïque comme la société TIGR qui a fait installer avec la SEM Elina 600m² de panneaux solaires.

Outre les toitures de Naudon, TIGR et Daniaud LCS, on trouve du photovoltaïque devant le bâtiment Arzana avec 2 traqueurs et 2 ombrières en attendant les projets à venir qui intégreront certainement cette production renouvelable.

Faute d'offre locale de restauration, les salariés des entreprises du PAC ont apprécié en octobre l'arrivée chaque mercredi du food-truck pizzeria Djo qui circule déjà dans le secteur. Signe de qualité et du besoin de restauration, la fréquentation du food-truck semble être un succès.

Les dépôts des permis de construire de LMat et de 3D Secur (filiale creusoise de 3D Protec) en 2024 comme les autres projets en cours laissent espérer de belles réalisations pour 2025.

En 2024 comme depuis ses débuts, le PAC démontre bien qu'il est un outil de développement économique qui participe à la création d'emplois sur notre secteur nord Limousin, idéalement situé au croisement de l'A20 et de la RN145.

Retrouvez l'actualité du SMIPAC sur www.smipac.com



LA VOIX DE L'OPPOSITION

Alors que Madame le Maire nous annonçait lors de son élection un nouvel élan avec une nouvelle équipe, force est de constater que cette belle promesse n'est pas vraiment tenue puisqu'une nouvelle démission dans son équipe est venue s'ajouter aux trois précédentes. Quatre sur douze élu(e)s, soit un tiers, conduit à s'interroger. Peut-être que le manque de transparence, de démocratie dont souffre le groupe d'opposition affecte aussi l'équipe majoritaire.

Dans le même domaine, un certain nombre d'administrés regrettent que leurs demandes ou leurs souhaits ne soient pas pris en compte. Ayant été sollicités à plusieurs reprises nous souhaitons :

- Que l'église soit ouverte plus régulièrement et en particulier tous les jours ouvrables.
- Que l'annonce des réunions du conseil municipal soit portée à la connaissance du plus grand nombre, avec un délai suffisant, par affichage, voie de presse et réseaux sociaux. Il en va de même pour les comptes rendus de ces mêmes conseils municipaux.
- Que des locaux soient exclusivement mis à disposition de la garderie de façon à libérer définitivement la salle de motricité pour que les enseignants et leurs élèves puissent travailler dans des conditions normales.
- Que dans le bulletin municipal le budget soit mieux explicité et détaillé pour que l'ensemble de nos concitoyens soient correctement informés, ce qui était impossible dans les bulletins précédents.

Après quatre années de mandat les promesses faites sont loin d'être tenues, ce que nous regrettons. Au-delà du déficit de démocratie et des comportements parfois à la limite de « l'autoritaire » nous pensons au contraire que l'action municipale doit être collective en s'appuyant sur des commissions municipales qui fonctionnent, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. C'est seulement à ce prix et animé par cette volonté que chacune et chacun pourra jouer pleinement son rôle d'élu(e) au service de la commune et de sa population.



ASSOCIATIONS

CLUB AMITIES LOISIRS

Encore une année écoulée et le club ne perd pas sa vivacité ! Une année 2024 riche en manifestations :

- L'assemblée générale du 12 janvier a fait se retrouver une grande partie des adhérents et passer un bon après-midi, agrémenté de la traditionnelle galette des rois.
- Le groupe théâtral des arnacois nous a fait passer un grand moment de rigolade la samedi 3 février et a toujours autant de succès.
- A la demande de plusieurs personnes, il a été décidé d'élargir les activités du club : une marche est organisée tous les mardis matins. Un bon moyen de découvrir la commune ! Il sera envisageable de former 2 groupes dont un pour les personnes qui ne veulent pas marcher plus de 5 km.
- La choucroute du 9 mars a connu un vif succès autant dans l'assiette que sur la piste de danse avec l'orchestre « Ciel de musette ».
- Le 23 avril, s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire pour la modification des statuts très anciens et plus conformes à la gestion actuelle.
- Le 27 avril, le concours de belote a réuni 104 participants.
- Au mois de mai, encore un dimanche dans la bonne humeur avec la troupe de Chateauponsac « Théâtre et Compagnie » et le 11 mai, portes ouvertes du club pour exposition et vente des objets fabriqués par les adhérent(e)s.
- Le repas de printemps s'est déroulé le samedi 1er juin avec un bon menu, animé par « Ciel de musette ».
- Le vendredi 7 juin, il a été proposé une journée de détente : direction Cahors et Saint-Cirq-Lapopie avec repas sur la péniche qui navigue sur le Lot.
- En août, nous avons proposé de prendre des billets pour le son et lumière de Bridiers, ce qui a fait bénéficier d'une petite réduction.
- Le 12 octobre, le repas dansant d'automne a été l'occasion de fêter 3 anniversaires de mariage.
- Le samedi 9 novembre, le concours de belote a réuni 76 participants.
- Le club a également été présent sur le marché de Noël du 8 décembre avec un stand bien achalandé.
- Pour terminer l'année, le club a tenu la buvette du concert de Noël le 22 décembre.

Activités régulières du club :

- **mardi 9 heures** : départ de la marche devant la mairie,
- **mercredi après-midi** : activités manuelles à 14h au local du club derrière la poste,
- **jeudi 10 heures** : yoga à la salle polyvalente,
- **jeudi après-midi** : jeux de société et cartes (belote, rami...) toujours au local du club.

Le nombre d'adhérents ne faiblit pas (100 en 2024 comprenant les adhérents yoga).

*Venez nous rejoindre, il n'y a pas d'âge,
c'est ouvert à tous !*

Président : Gérard RENAUD (06 87 24 02 44)
Secrétaire : Georgette ROBIQUET (05 55 63 15 27)



ACCA

2024, une année faste !

Parler de la chasse peut être une affaire sensible... Mais pour tous ceux qui savent pleinement profiter des plaisirs de la ruralité, cela peut être source de bonheur et de belles réjouissances.

2024 aura été une belle année pour les chasseurs de gros gibier de Saint-Maurice-la-Souterraine.

Avec une belle présence de sangliers et celle aussi de cervidés, nous avons pu réaliser pour la première fois la capture d'un cerf de 8 cors. Leur présence était réelle depuis déjà plusieurs années, mais à chaque fois des collisions avec des voitures ou camions venaient les anéantir avant que nous puissions les chasser. La fête a été belle et le trophée attribué à Anthony (qui saura se reconnaître).

Nos repas ont su être accueillis par un public toujours fidèle et nous serons heureux de toute nouvelle présence.

Plusieurs chasseresses font maintenant partie de nos sociétaires et apportent cette touche de féminité nouvelle et appréciée.

Merci à tous ceux qui nous apprécient, supportent...etc.

Et que Saint Hubert nous protège !



Présidents : Yannick GILLET et Gérard RICHEFEU
Trésorier : Philippe BODEAU
Secrétaire : Laurent GADEAU

SMS ATELIERS DESSIN PEINTURE

L'association se réunit tous les jeudis de 14h à 17h30 dans la salle des fêtes.

Le groupe s'est étoffé cette année. L'ambiance est studieuse et chaleureuse.

Les différentes techniques sont pratiquées : crayon, encre, aquarelle, acrylique, pastel, huile...

Une exposition aura lieu à la fête de la Saint Jean.

Toute personne intéressée et ayant envie de passer un bon moment est la bienvenue !

Présidente : Roselyne RUAUD
Trésorière : Michèle PICHON
Secrétaire : Marie-Noëlle BLAZOT



COMITE DE JUMELAGE ET D'ECHANGE

Le comité de jumelage et d'échanges des Saint-Maurice de France et d'Europe déplore toujours le manque de bénévoles pour assurer l'avenir de l'association.

Nous avons organisé une randonnée pédestre et VTT le dimanche 7 avril 2024. Un grand nombre de participants ont répondu présents.

Les 15 et 16 juin, la 22ème rencontre des St-Maurice a eu lieu à Saint-Maurice-d'Agaune en Suisse. La commune de Saint-Maurice-la-Souterraine ainsi que 13 communes de Saint Maurice ont participé.

Le prochain rassemblement aura lieu à Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire dans le département de la Loire les 21 et 22 juin 2025.

Président : Michel GILLET,
Trésorière : Françoise GILLET
Secrétaire : René GADAUD



ASSOCIATIONS

CLUB PUYRESSON AIR LOISIRS

Notre petite association poursuit son bonhomme de chemin, certes pas avec la même vigueur et le même enthousiasme d'il y a quelques années, mais après vingt-huit ans d'existence, on peut dire qu'elle tient encore bien debout, et qu'elle compte toujours dans le paysage de l'aviation en Limousin.

Bon nombre de pionniers de la première heure et fondateurs du club sont toujours là, quelques-uns nous ont malheureusement quittés trop tôt, mais ceux qui restent font leur possible pour maintenir notre association à flots « ou hors des nuages !... »

Cette année, un ami pilote nous a quittés pour changer de région et aller planer vers d'autres cieux, mais un autre arrivant de Limoges avec son ULM l'a immédiatement remplacé, de plus c'est un jeune, ce qui réduit un peu la moyenne d'âge de notre groupe.

Au mois de juin dernier, nous avons eu la visite de FR3 limousin, par l'intermédiaire d'une journaliste et d'un caméraman tous deux très sympathiques, une première fois assez rapidement, dans le cadre d'un reportage sur notre commune, et une seconde, pour un très bon reportage dédié à notre club.

Sur la vidéo, on voit en première partie des images qui avaient déjà été tournées en 2003, suivent les images de cette année, et là on se dit bon sang, mais qu'est-ce qu'on a vieilli !

On peut revoir les vidéos sur YouTube, sur Facebook et sur le site de la Mairie.

Suite à la diffusion de ces reportages sur FR3, nous avons eu quelques demandes pour faire des vols découvertes (baptêmes).

Notre journée portes ouvertes du 23 juin s'est très bien passée, le beau temps était de la partie, nous avons pu satisfaire un bon nombre de personnes désireuses d'effectuer un vol en ULM, et notre cochon à la broche a eu un vif succès avec 82 convives à table. *Prochaine édition le 15 juin 2025.*

Pour ceux qui désireraient nous rencontrer, discuter, passer un moment avec nous, ou avoir des renseignements, nous sommes comme d'habitude tous les samedis matin au club, et les visiteurs éventuels sont toujours les bienvenus.

Président : André KEMIEC



CORDES ET COMPAGNIES

Cordes & Compagnies continue d'allier une exigence de niveau international et une action de proximité en Creuse.

L'année 2024 a vu la 13ème édition du festival Cordes & Compagnies avec la création d'une nouvelle formation « **Les Archets Creusois** » composée des professeurs du conservatoire (Etienne Perrine et Gauthier Burgunder, violons - Dominique Kokelaere, alto - Jean-Pierre Nouhaud, violoncelle et Marie Nouhaud, contrebasse) suivie d'une tournée de 7 concerts en Creuse, dont les **deux concerts du jeudi 6 juin à l'église de Saint Maurice** : à 15h devant toute l'école primaire et à 20h30, tout public devant 80 personnes.

contact@cordesetcompagnies.fr – 06.88.78.58.41

www.facebook.com/cordesetcompagnies

Puis tournée de 5 concerts du trio « Jubilate » (Claire Béatrix, Jean-Pierre Nouhaud, violoncelles et Marie Nouhaud, contrebasse) dans le nouveau programme « Tango and Co ».

Le disque Archipel, produit par notre association, distribué par UVM, a été enregistré en Avril 2022 au Château des Comtes de la Marche à Guéret par le Duo Nouhaud-Bleton ; il est toujours disponible à la vente depuis janvier 2023.

Nous travaillons enfin à un premier CD avec le Trio « Jubilate » : « Tango and Co »... et bien sûr au 14^{ème} festival Cordes & Compagnies pour l'été 2025 !

www.cordesetcompagnies.fr



ASSOCIATIONS



EFFICACES SOLIDAIRES

Association
des accidentés de la vie

ESSM (Etoile sportive de Saint-Maurice-la-Souterraine)



Voilà des nouvelles de l'Etoile sportive de Saint-Maurice-la-Souterraine.

Beaucoup de choses se sont passées l'année dernière pour notre club, nous

avons réussi à remonter en départemental 2, ce qui était un des objectifs de fin de saison. De plus, nous avons fini vice-champions de départemental 3, perdant cette finale contre Chénérailles. Bravo aux joueurs et à Micka pour cette fantastique saison (3 remontées en 2 ans). A l'assemblée générale, nous avons décidé de créer une deuxième équipe, ce qui est chose faite pour cette année 2024/2025 !

Donc cette année, nous avons 2 équipes, une évoluant en départemental 2, l'autre en départemental 4, toutes les 2 ont fait partie de championnat à 10 ou 12 équipes. Elles sont coachées par Micka Joffre pour l'équipe A et par Thierry Imbert pour l'équipe B. Nos résultats en division supérieure sont assez modestes malgré un très bon investissement des joueurs à l'entraînement et les dimanches : des erreurs qui nous coûtent cher et peut-être un manque de maturité. Continuons à travailler, j'en suis convaincu, ça va payer pour cette équipe A ! Pour notre équipe B engagée en départemental 4, c'est compliqué même si on s'en doutait un peu. Il y a de bonnes choses de réalisées dans ce groupe qui est composé de jeunes et d'anciens joueurs. Donc continuez !

Notre club est prêt à accueillir de nouveaux joueurs jeunes ou anciens. Si vous voulez vous dégourdir les jambes le dimanche, contactez-nous, nous serons ravis de vous accueillir dans notre antre Eugène Paillet.

Nous tenions à remercier la municipalité pour la réalisation de la clôture derrière le but avec la pose d'un pare-ballons, car l'ancienne structure était vraiment dangereuse et pas esthétique du tout. Cette opération a pu se faire avec le FAFA, une aide qui nous vient de la ligue Nouvelle Aquitaine. Maintenant, le stade est plus sécurisé et plus joli.

Pour les jeunes, nous sommes en collaboration avec le club de la Souterraine. Si des jeunes sont intéressés, contactez le président Richard Pasquet ou le secrétaire Cyril Vincent. Nous vous guiderons pour vous mettre en relation avec les dirigeants des différentes équipes concernées qui vont de 6 à 13 ans.

Allez, venez nous rejoindre en tant que dirigeant ou joueurs, l'ambiance est bon enfant !

La saison passée a été celle du renouveau et cet élan se poursuit cette année. *Donc venez nous encourager autour du terrain Eugène Paillet !*

Président : Richard PASQUET 06 88 91 09 26
Secrétaire : Cyril VINCENT 06 08 14 88 54
Trésorière : Stéphanie JARDY

FNATH (Association des accidentés de la vie)

Depuis sa création en 1921, la FNATH a contribué aux avancées majeures de l'insertion et de la défense des accidentés de la vie dans le domaine des accidents du travail, de la route, des maladies professionnelles, des accidents domestiques et du handicap.

La section de la Souterraine a pour mission d'aider toute personne en difficulté et lui permettre d'obtenir ses droits et elle sert de relais avec le groupement de la Creuse.

La FNATH est représentée dans toutes les instances ayant un rapport avec le handicap dans notre département.

Permanences de notre section : 3^{ème} samedi de chaque mois de 9h à 10h au CCAS de la Souterraine.
Nos bureaux sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis matin de 9h à 12h à Guéret,
11 avenue Charles de Gaulle, logement n°4
sur rendez-vous (Tél : 05 55 61 09 56).
Un juriste est à votre disposition.

Un accidenté du travail et de la vie est d'abord un citoyen – rejoignez nous !



ASSOCIATIONS



GYM DETENTE SOURIRE

C'est toujours dans la bonne humeur que nous nous retrouvons les lundis à la salle des fêtes :

- les lundis matins de 10h30 à 11h30 avec François pour des ateliers seniors alliant mémoire équilibre et renforcement musculaire,
- les lundis soirs de 19h30 à 20h30 avec Karine et Alexandra pour des cours variés de renforcement musculaire, LIA, step, cardio...

Nous comptons chaque année de nouveaux adhérents venant de Saint-Maurice et d'autres communes alentour. Cela porte à une quarantaine le nombre d'adhérents cette année, un record !

Étant plus nombreux, nous souhaitons participer à la vie de la commune en organisant des manifestations à venir...

Si vous souhaitez nous rejoindre pour essayer, nous vous accueillerons avec grand plaisir, les deux premiers cours sont offerts !

Présidente :
Sylvie BOUTET
Trésorière :
Noëlle CHARBONNIER
Secrétaire :
Alexandra BOUTET



AMICALE LAIQUE

L'Amicale laïque qu'est-ce que c'est ?

C'est une association en lien avec l'école. Mais c'est surtout du partage et de l'investissement personnel pour un seul objectif : l'envie d'œuvrer pour nos enfants.

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Nous organisons des actions tout au long de l'année pour collecter des fonds : ventes de chocolats, tombolas, kermesse, buvettes...

Nous participons financièrement aux projets d'école : inscription USEP, participation aux sorties pédagogiques et la sortie de fin d'année, financement du spectacle de Noël, achat de cadeaux de Noël...

Nous menons des projets pour améliorer le quotidien des enfants et organiser des moments festifs et ludiques : chasse aux bonbons d'Halloween, concours de dessin, marché de Noël, goûter de Noël, kermesse...

Cette nouvelle année scolaire 2024/2025 a débuté avec la reprise de la chasse aux bonbons pour Halloween qui remporte toujours un franc succès tant par la participation des habitants que par celle des enfants et de leurs parents.

L'année 2024 s'est conclue par nos traditionnelles vente de chocolats et tombola de Noël, mais également par notre participation au marché de Noël de Saint-Maurice-la-Souterraine, où nous avons en charge la buvette, mais aussi la tenue d'un stand, avec pêche aux cadeaux pour les enfants et vente de décorations (boules de Noël personnalisées) et friandises (réalisées par les enfants de l'école et leurs enseignantes).

De nombreuses actions sont menées pour récolter des fonds mais aussi simplement pour le plaisir des enfants, nous invitons donc toutes les personnes se sentant concernées à nous suivre sur notre page facebook "[Amicale Laïque de Saint-Maurice-la-Souterraine](#)" ou à nous contacter via notre adresse mail amicale.laique23@gmail.com afin d'échanger des idées ou nous proposer leur aide.

Il n'y a pas de changement au sein du bureau, cependant deux nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe cette année. Nous souhaitons donc la bienvenue à Mme Marie BALLET et Diane TEYSSIER.

Présidente : Audrey SAUTRON
Trésorière : Séverine VIDAL
Secrétaire : Nathalie JOUBERT



ASSOCIATIONS

SMTC 23 (Saint-Maurice Target Club 23)

Une nouvelle association a été créée le 25 avril, Saint-Maurice Target Club (SMTC 23), premier club de fléchettes en Creuse. Il est affilié à la Fédération Française de Dart (FFD), à la Ligue Aquitaine et au Comité de la Vienne.

Il propose des activités de fléchettes traditionnelles et électroniques. Le lancement officiel du club a eu lieu lors des portes ouvertes de la fête de la Saint-Jean les 22 et 23 juin.

Un premier tournoi a été organisé le 11 novembre. Les entraînements ont lieu **les mardis soirs de 18h à 21h et les samedis après-midi de 15h à 18h** au local des associations, 2 rue des Sansonnets.

www.facebook.com/search/top?q=smtc23

Président : Olivier Flipo 06 09 85 29 22
 Secrétaire : Sébastien Cosset 06 37 47 60 88
 Trésorier : Dominique Moutaud

ETAT CIVIL 2024

Naissances

JOUHANDEAUD Juliette, Marilyne, Michèle	28 janvier
MAHIEU Talya, Marie	08 mai
WINSTERSHEIM Hakim, John	24 mai
WINSTERSHEIM Zaym, Jonathan	24 mai
OUSSENI DESAGE Ylan, Youssouf, Ludovic	15 juillet
RENARD Kawaii	27 août
LAVALLADE Maël, Léo	08 octobre
CHAPUT Emy	11 octobre
OLKIEWICZ Margaux, Virginie, Marine	08 novembre
ANGENIOL DUBREUIL Mattéo	17 novembre
DUTHEIL Tiago	23 novembre
GUITARD Layanna, Isabelle, Christine	26 novembre
LHOSPITALIER Kyle, Guy, Christophe	29 novembre

Mariages

CLEMENT Ken et RENARD Mégane	10 avril
COLLET David ET PEYROT Anaïs	13 avril
LARRAUD Christophe et CAILLON Lydie	18 mai
BARBIER Danny et REDEMPT Camille	17 août

Décès

GALLY Charles	24 septembre 2023
MOREAU Daniel	14 janvier
MARSAUD Josette	17 janvier
DUMIGNARD Raymond	27 janvier
GARDET Georges Maurice	9 février
GRELAUD René	6 mai
ACOSTA Claude	4 juillet
POUJAUD René	11 août
VALLAUD Anna Maria	2 septembre
BLOUET Serge	5 octobre
JALLET Odile	17 octobre
AUGUIN Joël	25 octobre
OTT Sylviane	27 octobre
BOUCHAUD Jacqueline	12 novembre
BODEAU Paulette	7 décembre
GASNE Patrice	8 décembre



LOCATION SALLE DES FETES

Caution : 300 €

Salle seule : (tarifs journaliers)

- personne de la commune : 120 €
- association de la commune : gratuit
- autres : 120 €

Salle avec cuisine :

- personne de la commune : 170 €/jour ou 270 € le week-end
- association de la commune : 35 €
- autres : 270 € jour ou 450 € le week-end

LOCATION DE TABLES, CHAISES ET PARQUET

- Table : 2,60 € avec tréteaux et bancs
- Chaise : 1 €
- Parquet : 80 €



COLOMBARIUM

- 300 € pour 15 ans
- 600 € pour 30 ans

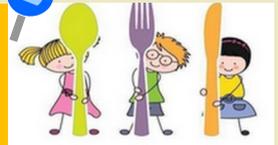
Le contrat est renouvelable pour une période de 15 ou 30 ans.

CONCESSION CIMETIERE

- emplacement de 4,5 m² : 150 €
- emplacement de 9 m² : 300 €

CANTINE

(depuis le 01/01/2025)



Selon quotient familial

- 0 < QF < 1000 : 1 €
- 1 001 < QF < 1 200 : 2,50 €
- 1 201 < QF : 3 €

N'hésitez pas à contacter la mairie

GARDERIE

- 1,70 € /jour
- 57 /trimestre

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

- AUMENIER Nathalie, 1 rue des Commerces
- BEAUBERT Isabelle, 6 rue des Ribières
- BONNAUD Nathalie, 8 rue de la Terrade
- BOUTET Sylvie, 13 bis L'Age-Troinet
- GAUCHON Laëtitia, 114 rue de la Croix -le Dognon
- LEDOS Jérôme, 2 les Tilleuls
- VIDAL Séverine, 3 chemin du Coudert



EAU

Part fixe : 57 €

Tarifs consommation :

- 1,25 € le m³
- Tarif agriculteurs : 1,10 € le m³



Ouverture de compteur : 40 €

Fermeture de compteur : 15 €

ASSAINISSEMENT

Part fixe : 20 €

Tarif assainissement : 1,35 € le m³

ARTISANS ET COMMERCANTS

ANIMATIONS, FETES, MANEGES, TIRS

Dumas Arlette
42, Le Dognon 05 55 63 08 25

BARMAN A DOMICILE

CYP EVENT, Faucher Cyrian 06 65 40 33 15

BIJOUX ET ACCESSOIRES EN CUIR

Corium Fabrica, Laurence Boulestin
3, rue du Marronnier 06 99 87 35 04

COIFFURE MIXTE

Capillyss coiffure, Salles Sandrine
24, Grand'Rue 05 55 63 76 16

DECORATION

Déco by Cléa
Personnalisation et décoration objets - Gravure laser
9 Vitrat 06 17 79 88 03

FORGERON SERRURIER

Dalaudier Francis
17, La Saumagne 05 55 63 21 60

GARAGES

Auto assistance 23
La Croisière 05 55 63 10 05

LINGE DE MAISON, JEUX, AMUSEMENTS PUBLICS

Lamasset David
40, Le Dognon 05 55 63 03 83

MACONNERIE

Entreprise Mercier
Rue des Sansonnets 06 50 63 75 82 ou 09 82 53 48 42

Pountney Seraphim

20, La Croisière 06 09 63 41 20

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Big Mat
Le Grand Couret 05 55 63 45 19

MENUISERIE EBENISTERIE

Blondin Patrick
La Croisière 06 67 34 11 67

PLAQUES EN INOX ET ALU

Inox'alu Diffusion, Bakas Kimbémbé Jacques
Le Brajaud 05 87 57 16 67 ou 06 84 90 70 22

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ELECTRICITE

BST Le Brajaud 05 87 57 12 88

NATHAN Sherrard

Grand Rue 06 72 61 31 79

PRODUITS FERMIERES

Miel - Dalaudier Francis
17, La Saumagne 05 55 63 21 60

Lait, crème, glace - D'lices des prés, Lucat Jean-Philippe
Le Dognon chemin d'au Villard 06 09 57 32 72

Viande - Boudet Cécile et Benoît
13, La Saumagne 06 16 86 77 10

Volaille - Au champ du coq, GAEC de la Faye
7, La Faye 06 07 85 83 37 ou 06 31 54 71 28

RENOVATION

Imbert Solutions Renov
27 le Pommier 06 58 08 10 59

Jeannot Multi-services
La Vallade de Bordessoule 06 86 80 52 73

SCIERIE TONNELLERIE

Chêne Bois
3, Le Chaussat 05 55 63 02 39

STATION SERVICE

Station Shell, la Croisière

SERVICES

Lavage et entretien véhicules
Entretien Espaces verts—Nettoyage de terrasse
Tous travaux de bricolage
NC Services— Charruau Nicolas 06 77 25 15 50

E.I. Galbrun Tom

Paysagiste, aménagements paysagers, entretien
5, Rissac 07 60 74 10 32

TAXI - TRANSPORT DES MALADES ASSIS

JNG Taxi - Guillaume Jean-Noël
05 55 76 96 62 ou 06 03 87 59 48

TRAVAUX PUBLICS

Connaughton Fergal
Le Chaussat 06 42 41 27 45

LRJC

6 le Cerisier 06 71 58 56 21

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

EIRL Mercier 06 50 63 75 82 ou 06 47 64 74 26

VIN

Cave de Maffe
Maffe 05 55 89 21 39 ou 06 72 39 45 82

VENTE AMBULANTE place de la Fontaine au bourg

Crêpes à Coco le vendredi soir 06 62 74 15 88